

FORMATION FORMATEUR INCENDIE EVACUATION

Références réglementaires		
incendie	Formation à la sécurité	Textes applicables
Art. R4227-28, R4227-39, et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail	Art. L4141-2, R4141-3 et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail	Règle APSAD R6, arrêté du 25/06/80

Durée :	3 jours
Nombre de participants :	2 à 6
Conditions matérielles :	Salle, tables et chaises, mur clair pour projection, tableau papier ou tableau effaçable <u>Attention</u> : la formation pratique nécessite la possibilité d'utiliser des extincteurs (fournis par le formateur), et d'effectuer un exercice d'évacuation avec déclenchement de l'alarme. La formation ne nécessite pas d'effectuer des exercices sur feu réel (bac à feu...)

OBJECTIFS

- Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonnes conditions d'apprentissage.
- Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- Expliquer et transmettre les différentes réglementations applicables dans les établissements et les entreprises en matière de prévention, d'incendie et d'évacuation.
- Animer en autonomie des formations préparant à l'utilisation des extincteurs et à l'évacuation.
- Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.
- Réaliser et analyser les évaluations des acquis théoriques et pratiques de ses stagiaires.

PRE-REQUIS

Avoir suivi une formation sur l'utilisation des extincteurs et l'évacuation.

Cette formation est accessible aux personnes n'ayant aucune expérience dans le domaine de la formation

PROGRAMME

Introduction à la formation et à l'animation de formation : connaître la réglementation du travail en matière d'incendie et d'évacuation

Définition des obligations et des responsabilités de l'employeur et des travailleurs

- Principes généraux de prévention
- Organisation et moyens adaptés pour la sécurité et la santé
- Notions de responsabilités civiles et pénales dans le cadre de la sécurité au travail pour l'employeur

Définition du contexte de formation en matière de prévention des risques professionnels

- Obligation de formation et d'évaluation par l'employeur

Module théorique concernant la réglementation et la prévention des incendies dans les entreprises et les établissements recevant du public

- Statistiques et causes des incendies
 - Rappel sur les fondamentaux (prévention, théorie du feu, déroulement type d'un incendie, dangers des fumées, moyens de secours, procédés d'extinction, agents extincteur, alerte des secours...)
 - Fonctionnement des installations techniques de sécurité (Sprinkler, Système de Sécurité Incendie...)
 - Architecture et compréhension de la réglementation du 25/06/80 dans les établissements recevant du public et les installations classées.
 - Définir la conduite à tenir en cas d'incendie ou d'évacuation en fonction des établissements, des locaux ou des risques (hôpitaux, hôtel, magasins, bureaux, entrepôts, Immeuble de Grande Hauteur, locaux électrique, véhicules...)
-

Module pratique concernant l'utilisation des moyens d'extinction et l'évacuation

- Utilisation des extincteurs poudres, eau avec additif et Dioxyde de carbone
 - Utilisation des Robinets d'incendie armés (si à disposition)
 - Organisation et déclenchement d'un exercice d'évacuation
-

Principes pédagogiques des formations théoriques

- Matériels et documents nécessaires à l'animation
 - Préparation de l'animation
 - Découpage des séquences pédagogiques
 - Comportement de l'animateur
 - Motivation, dialogue et vie de groupe
 - Appréciation des acquis des stagiaires
 - Analyse de la satisfaction et des atteintes des objectifs
-

Principes pédagogiques des formations pratiques

- Sélection et vérification des équipements requis
 - Règles de sécurité applicables lors de la formation
 - Organisation matérielle des exercices
 - Organisation des séquences d'apprentissage des techniques
 - Concrétisation et validation des acquis des stagiaires
 - Analyse de satisfaction et de l'atteinte des objectifs
-

Mise en situation d'animation

- Evaluation de la capacité du stagiaire-formateur par le formateur de formateur